

Communiqué de presse

Mende, le 24 août 2018

Sécheresse: premières mesures de restriction sur le bassin versant du Chassezac où le seuil d'alerte a été franchi

La baisse des débits observée depuis le mois d'août s'accentue sur le département de la Lozère notamment sur le bassin versant du Chassezac où, malgré les pluies orageuses, la situation s'aggrave sensiblement.

Les prévisions météorologiques pour les prochains jours ne devraient pas permettre une amélioration notable de la situation.

Face à cette situation, un arrêté daté du 24 août 2018 place le bassin versant du Chassezac en « alerte » et maintient les huit autres bassins versants (Allier, Bramont, Colagne, Gardons, Lot, Truyère, Tarn, Tarnon) ainsi que la rivière Colagne en "vigilance".

Pour le bassin versant du Chassezac, le remplissage complet des piscines privées est interdit. L'arrosage des jardins n'est permis que de 6 h à 9 h puis de 19 h à 22 h en août et de 18 h à 22 h à partir du mois de septembre. L'arrosage des stades et des espaces sportifs de toute nature n'est permis qu'après 19 h jusqu'au lendemain 8 h. Quant à l'irrigation, pour les usages économiques, elle est réduite à la plage horaire de 19 h à 11 h le lendemain sauf pour les organisations collectives d'irrigation pourvues d'un règlement d'arrosage intégrant des niveaux d'économie d'eau de 25 % validés par le service en charge de la police de l'eau.

Pour les bassins versants de l'Allier, du Bramont, de la Colagne, des Gardons, du Lot, de la Truyère, du Tarn et du Tarnon ainsi que la rivière Colagne, il est important que chacun adopte une utilisation économe des usages de l'eau. Les collectivités qui gèrent en régie la distribution d'eau potable, ainsi que les compagnies fermières sont invitées à suivre au plus près leur ressource et à veiller au bon fonctionnement des réseaux.

Pour toute question sur les mesures de restrictions :

Site des services de l'Etat : http://www.lozere.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-Risques-naturels-et-technologiques/Eau/Secheresse2

Pour toute question sur les économies d'eau : https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/secheresse-soyons-vigilants

Contact presse : Géraldine BERNON – Préfecture – Cabinet/Communication Tél. : 04-66-49-60-56- OU 06-74-57-49-65 / mél : geraldine.bernon@lozere.gou.fr

Site Internet: www.lozere.gouv.fr